



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup 2025 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour
préparer et réussir mon entrée
dans l'enseignement supérieur



1

Je m'informe
et découvre
les formations

2

Je m'inscris pour formuler
mes vœux et je finalise
mon dossier

3

Je reçois les réponses
des formations
et je décide



parcoursup.gov.fr



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

CALENDRIER PARCOURSUP 2024-2025

Parcoursup simplifie vos démarches : **1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier**



Comment connaître les critères d'analyse des candidatures et évaluer vos possibilités d'être admis ?

À compter du mercredi 18 décembre 2024, vous pourrez consulter, sur chaque fiche de formation, les critères et éléments pris en compte par les formations pour l'examen des candidatures : résultats scolaires, motivation, compétences, appréciations de l'équipe pédagogique, etc.

Nouveauté 2025 : Retrouvez dans la rubrique **"Visualiser les chiffres d'accès à la formation"** de la fiche formation, des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée).

Dans la rubrique **"Poursuivre ses études et connaître les débouchés"**, vous pourrez également consulter des données nouvelles sur la réussite et l'insertion dans les formations qui vous intéressent.

Quel est le contenu de votre dossier ?

Parcoursup, c'est simple : vous n'avez qu'un dossier à constituer et l'essentiel des informations est récupéré automatiquement auprès de votre lycée.

Les éléments de votre dossier communiqués directement par votre lycée sont notamment : bulletins scolaires, notes du baccalauréat, appréciations des enseignants et du proviseur, certification nationale des compétences numériques (Pix).

D'autres éléments sont complétés par le candidat lui-même : la rubrique **"Activités et centres d'intérêt"** pour mettre en valeur vos compétences, expériences et engagements, la lettre de motivation (si demandée) ou encore les pièces complémentaires attendues par certaines formations.

Qui se charge d'examiner les candidatures ?

- Ce n'est pas un algorithme de Parcoursup qui examine vos candidatures, ce sont des enseignants des formations du supérieur pour lesquelles vous avez confirmé des vœux. Ils constituent des commissions d'examen des vœux qui analysent les candidatures en avril-mai.
- Chaque formation transmet son classement à Parcoursup une fois l'analyse des dossiers terminée.
- Parcoursup fera connaître les décisions des formations le lundi 2 juin 2025. Votre droit à l'information est garanti : si vous n'êtes pas retenu par une formation, vous en êtes informé dans votre dossier Parcoursup et pouvez demander des explications à la formation.

Quels outils sont proposés pour vous aider dans vos choix de formation ?

- La carte des formations de parcoursup.gouv.fr
- Des informations claires et transparentes rassemblées dans la **fiche formation**.
- L'option de rappel de la date des journées portes ouvertes, accessible sur la fiche formation.
- Des tutos vidéos, des quiz et live Instagram proposés à chaque étape de la procédure.
- La possibilité d'identifier vos **"favoris"** pour préparer progressivement votre choix de vœux et même de **comparer facilement des formations entre elles**.



À noter

Pour vous aider à choisir votre formation, pensez à vérifier les informations essentielles : statut de l'établissement, frais de scolarité, nom du diplôme, l'éligibilité aux bourses sur critères sociaux etc.

Pour plus d'infos, consultez la page **"choisir la formation : les bons réflexes"** sur parcoursup.gouv.fr

Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant

Je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une **fiche de liaison** pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et **elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier**. Après mon admission, je pourrai demander à Parcoursup de la transmettre automatiquement au référent handicap de la formation choisie.

Notre objectif : vous accompagner tout au long de la procédure !

Qui peut m'aider ou me conseiller ?

- Au sein de votre lycée, vos professeurs principaux, avec l'appui des psychologues de l'Éducation nationale.
- Les CIO ou, si vous êtes déjà étudiant, le service d'orientation de votre établissement.

- Par téléphone : **0800 400 070** (numéro vert)
- Au cours des Live Parcoursup
- Via la messagerie "contact" directement depuis votre dossier Parcoursup
- Via les réseaux sociaux Parcoursup : Instagram, Facebook, X

Les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission sont aussi accompagnés !

Rassurez-vous, plus de 9 lycéens sur 10 et plus de 8 étudiants en réorientation sur 10 reçoivent au moins une proposition. En moyenne, ces candidats ont reçu au moins 5 propositions, ce qui permet un véritable choix.

Si vous n'avez pas reçu de proposition, nous restons à vos côtés pour vous accompagner :

- **Faites le point sur votre projet avec vos professeurs au lycée,** et, si vous êtes étudiant, **avec le service d'orientation de votre établissement.**
- **Participez à la phase complémentaire.** Elle sera ouverte dès le mercredi 11 juin 2025 et vous permet de formuler 10 nouveaux vœux sur des formations ayant des places libres.
- **Sollicitez directement depuis votre dossier Parcoursup l'accompagnement des équipes de votre académie (CAES),** à partir du mercredi 1^{er} juillet 2025, pour recevoir une proposition d'admissions au plus près de votre projet.

Préparer sa vie étudiante

Bourse, logement, santé : à quelles aides avez-vous droit ?



→ Bourse

Faites une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr

Vous pouvez calculer dès à présent vos droits à la bourse via lescrou.fr/nos-services/simulateur-de-bourse



→ Aide à la mobilité

Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui acceptent une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence.



→ Logement en résidence universitaire

Pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrou.fr

Pour toute question, je consulte la faq sur etudiant.gouv.fr



→ Santé

Vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr



Pour plus d'informations sur les démarches et aides aux étudiants consultez le guide de l'étudiant sur etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant